



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
**Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada**
800 Burrard Street, Room 219
800, rue Burrard, pièce 219
Vancouver, BC V6Z 0B9

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Tractor	
Solicitation No. - N° de l'invitation 01550-160615/A	Date 2016-01-06
Client Reference No. - N° de référence du client 01550-160615	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$VAN-584-7709	
File No. - N° de dossier VAN-5-38320 (584)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-02-16	Time Zone Fuseau horaire Pacific Standard Time PST
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Perez, Elizabeth	Buyer Id - Id de l'acheteur van584
Telephone No. - N° de téléphone (604) 775-7690 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: PARC 4200 HWY 97 PO BOX 5000 SUMMERLAND British Columbia V0H1Z0 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada - Pacific
Region
219 - 800 Burrard Street
800, rue Burrard, pièce 219
Vancouver, BC V6Z 0B9

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	2
1.1 BESOIN – SOUMISSION	2
1.2 COMPTE RENDU DES RÉSULTATS	2
1.3 ACCORDS COMMERCIAUX APPLICABLES	2
PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES.....	3
2.1 CLAUSES, CONDITION ET INSTRUCTIONS UNIFORMISÉES.....	3
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	3
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION	3
2.4 LOIS EN VIGUEUR	4
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION D'UNE SOUMISSION.....	5
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION D'UNE SOUMISSION.....	5
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION.....	7
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION.....	7
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	7
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	7
5.1 ATTESTATIONS À JOINDRE À LA SOUMISSION.....	8
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ADJUDICATION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .	8
PARTIE 6 L CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....	9
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	9
6.2 BESOIN.....	9
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	9
6.4 DURÉE DU MARCHÉ	9
6.5 FONDÉS DE POUVOIR	9
6.6 PAIEMENT	10
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	11
6.8 ATTESTATIONS	11
6.9 LOIS EN VIGUEUR	11
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS.....	11
6.11 CLAUSES DU GUIDE DES CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES D'ACHAT	11
6.12 GARANTIE – ENTREPRENEUR RESPONSABLE DE TOUS LES COÛTS	12
ANNEXE A	13
BESOIN.....	13
ANNEXE B	17
BASE DE PAIEMENT	17
FORMULAIRE A : FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS.....	18
FORMULAIRE B : JUSTIFICATION À L'APPUI DE LA CONFORMITÉ TECHNIQUE.....	19
ÉTIQUETTE POUR LE RENVOI DES SOUMISSIONS.....	27

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Besoin – Soumission

Le besoin est décrit en détail à l'article 2 des clauses du contrat éventuel.

1.2 Compte rendu des résultats

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats de la demande de soumissions. Ils doivent présenter leur demande à l'autorité contractante dans les quinze (15) jours ouvrables suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Les renseignements pourront leur être fournis par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Accords commerciaux applicables

Le présent besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Clauses, conditions et instructions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre figurent dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du marché subséquent.

Le document 2003 (2015-07-03) - *Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels* - est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 des Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels 2003 est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 120 jours

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) à l'endroit indiqué à la page 1 de la demande de soumissions, avant la date et l'heure qui figurent sur cette même page.

En raison de la nature de la présente demande de soumissions, TPSGC refusera les soumissions transmises par télécopieur.

2.2.1 Améliorations apportées au besoin pendant la demande de soumissions

Les soumissionnaires qui estiment pouvoir améliorer, techniquement ou technologiquement, le devis descriptif ou l'énoncé des travaux de l'invitation à soumissionner sont invités à soumettre leurs suggestions par écrit à l'autorité contractante identifiée dans la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement les améliorations suggérées et les justifier. Les suggestions qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un soumissionnaire en particulier seront examinées à condition qu'elles parviennent à l'autorité contractante au plus tard 20 jours avant la date de clôture de la demande de soumissions. Le Canada pourra accepter ou rejeter les suggestions proposées, en tout ou en partie.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 14 jours civils avant la date de clôture de la demande de soumissions. Les demandes de renseignements reçues après ce délai pourraient ne pas être traitées.

Les soumissionnaires doivent citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte leur question. Ils doivent prendre soin d'expliquer chaque question en donnant suffisamment de détails pour permettre au Canada d'y apporter des réponses exactes. Les demandes de renseignements techniques à caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque élément visé. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf si le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un

caractère exclusif. Le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire afin d'en éliminer le caractère exclusif et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois en vigueur

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Colombie-Britannique. Les relations entre les parties seront déterminées par ces mêmes lois.

Les soumissionnaires pourront, à leur gré, remplacer les lois applicables à la province canadienne susmentionnée par celles de la province ou du territoire de leur choix, sans que cela rende invalide leur soumission, en supprimant le nom de la province ou du territoire indiqué et en insérant le nom de la province ou du territoire de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, il est convenu que le soumissionnaire accepte les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION D'UNE SOUMISSION

3.1 Instructions pour la préparation d'une soumission

Le Canada demande aux soumissionnaires de présenter leur soumission en sections distinctes reliées, comme suit :

Section I : Proposition technique (3 copies papier)
Section II : Proposition financière (1 copie papier)
Section III : Attestations (1 copie papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et celui de la copie papier, ce dernier prévaudra.

Les prix doivent figurer seulement dans la proposition financière. Aucun prix ne doit être indiqué ailleurs dans la soumission.

Le Canada demande aux soumissionnaires de suivre les directives de présentation suivantes :

- (a) utiliser du papier de 216 mm sur 279 mm (8,5 po sur 11 po);
- (b) utiliser un système de numérotation qui correspond à celui de la demande de propositions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant des ministères et organismes fédéraux qu'ils prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement. Pour aider le Canada à atteindre les objectifs de sa Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>), les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 216 mm sur 279 mm (8,5 po sur 11 po) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format écologique (impression noir sur blanc, recto-verso/à double face, brochée ou agrafée, sans reliure Cerlox, reliure à attaches, ou reliure à anneaux).

Section I : Proposition technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient démontrer de quelle manière ils prévoient répondre aux exigences et exécuter les travaux.

La soumission technique doit comprendre les éléments suivants :

- i. **Formulaire de présentation des soumissions** : Les soumissionnaires sont invités à joindre à leur soumission le formulaire de présentation des soumissions. Il s'agit d'un formulaire commun dans lequel les soumissionnaires peuvent fournir les renseignements exigés dans le cadre de l'évaluation et de l'attribution du contrat, comme le nom d'une personne-ressource, le numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA) du soumissionnaire, le statut du soumissionnaire au titre du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, etc. L'utilisation du formulaire pour transmettre ces renseignements n'est pas obligatoire, mais elle est recommandée. Si le Canada considère que les renseignements requis par le formulaire de présentation de la soumission sont incomplets ou doivent être corrigés, il accordera au soumissionnaire la chance de compléter ou de corriger ces renseignements.

- ii. **Formulaire de justification à l'appui de la conformité technique** : La proposition technique doit démontrer la conformité du soumissionnaire et de la solution qu'il propose aux articles de l'annexe A (Besoin) auxquels il est fait référence dans le formulaire de justification à l'appui de la conformité technique, lequel constitue le format demandé pour fournir cette justification. Il n'est pas nécessaire de traiter une section de la présente soumission qui n'est pas mentionnée dans ce formulaire. Par ailleurs, la justification ne doit pas être une simple répétition des besoins; elle doit expliquer et démontrer la façon dont le soumissionnaire répondra aux exigences et exécutera les travaux requis. Il ne suffit pas non plus de déclarer conforme le soumissionnaire, sa solution ou son produit.

Les soumissionnaires :

- a) doivent indiquer la marque, le modèle et/ou le numéro de pièce du produit proposé;
- b) doivent fournir un devis descriptif complet accompagné d'une documentation afin de démontrer que le produit proposé satisfait aux exigences obligatoires de la demande de soumissions (formulaire B).

Si le Canada détermine que la preuve n'est pas complète, la soumission sera déclarée irrecevable et rejetée. La justification peut citer des documents supplémentaires joints à la soumission. Il suffit de les inscrire dans la colonne du formulaire de justification à l'appui de la conformité technique où les soumissionnaires doivent inscrire les renseignements demandés, en précisant le titre du document et les numéros de page et d'alinéa. Si la référence n'est pas suffisamment précise, le Canada peut demander au soumissionnaire de l'aiguiller à un endroit plus précis.

Au moment d'évaluer les soumissions, le Canada peut, sans y être obligé, demander aux soumissionnaires de démontrer, à leurs frais, que le produit de remplacement répond à tous les critères fournis dans la demande de soumission.

Section II : Proposition financière

- i. Les soumissionnaires doivent présenter leur proposition financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit figurer séparément.

- a) **Tracteur à quatre roues motrices neuf**: Les soumissionnaires doivent proposer des prix unitaires fermes. Ces derniers doivent inclure tous les droits de douane, mais exclure les taxes de vente.

ii. **Prix laissés en blanc** : On demande aux soumissionnaires d'entrer « 0,00 \$ » pour tout article qu'ils n'entendent pas facturer ou dont le prix a déjà été inclus à d'autres prix dans les tableaux. S'ils laissent un espace réservé à un prix en blanc, le Canada y donnera la valeur de « 0,00 \$ » aux fins d'évaluation de la soumission; il pourrait également demander au soumissionnaire de confirmer que le prix est bien de 0,00 \$. Aucun soumissionnaire ne sera autorisé à ajouter ou à modifier un prix durant cette confirmation. Si le soumissionnaire refuse de confirmer que le prix d'un champ vierge est de « 0,00 \$ », sa soumission sera déclarée irrecevable.

3.1.1 Fluctuation du taux de change

Clause C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- (a) Les soumissions seront évaluées en fonction de l'ensemble des exigences de la demande de soumission, y compris les critères d'évaluation techniques et financiers.
- (b) Une équipe constituée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

Pour qu'elles soient évaluées de manière exhaustive, les soumissions doivent être complètes et contenir tous les renseignements exigés dans la demande de soumissions.

4.1.1.1 Critères obligatoires techniques

Chaque soumission fera l'objet d'un examen pour en déterminer la conformité aux exigences obligatoires de la demande de soumissions. Tous les éléments de la demande de soumissions désignés précisément par les termes « doit », « doivent » ou « obligatoire » constituent des exigences obligatoires. Les soumissions qui ne sont pas conformes à chacune des exigences obligatoires seront déclarées irrecevables et rejetées.

Les exigences techniques obligatoires sont décrites à l'annexe A.

4.1.2 Évaluation financière

Évaluation du prix de la soumission

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, taxes applicables en sus, FAB destination, taxes d'accise et droits de douane canadiens inclus.

Aux fins d'évaluation, le prix total de la soumission sera calculé au moyen des tableaux de prix fournis par les soumissionnaires, en additionnant les produits suivants :

- Le prix unitaire soumissionné au point 1.1 (annexe B) multiplié par 1 unité;
- Le prix unitaire soumissionné au point 1.2 (annexe B) multiplié par 1 unité;

Ce qui donne le prix soumissionné total.

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Méthode de sélection – critères techniques obligatoires

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un marché leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le gouvernement du Canada déclarera une soumission irrecevable, ou un entrepreneur en situation de manquement, s'il est déterminé que le soumissionnaire a fait, sciemment ou non, de fausses déclarations concernant les attestations, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la période du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. Le refus du soumissionnaire de se conformer et de collaborer à une demande ou à une exigence imposée par l'autorité contractante rendra sa soumission irrecevable ou constituera un manquement au contrat.

5.1 Attestations à joindre à la soumission

Les soumissionnaires doivent joindre les attestations dûment remplies qui suivent à leur soumission.

5.1.1 Déclaration de condamnation à une infraction

Le cas échéant, conformément au paragraphe Déclaration d'infractions ayant donné lieu à une condamnation, de la section 01 des Instructions uniformisées, le soumissionnaire doit fournir avec sa soumission le Formulaire de déclaration (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html>) afin d'être retenu pour la suite du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'adjudication du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être présentés avec l'offre, mais il est possible de les présenter après. Si l'une des attestations exigées ou l'un des renseignements supplémentaires requis n'est pas fourni conformément aux exigences, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai dont il dispose pour le faire. Si le soumissionnaire ne remet pas les attestations ou les renseignements supplémentaires énoncés ci-dessous dans le délai imparti, son offre sera jugée irrecevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms

Les soumissionnaires qui sont incorporés, incluant ceux qui soumissionnent à titre de coentreprise, doivent fournir la liste de tous les administrateurs actuels du soumissionnaire.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre d'entreprise individuelle ou de coentreprise doivent indiquer le nom du ou des propriétaires.

Les soumissionnaires soumissionnant à titre de sociétés, de sociétés de personnes, d'entreprises ou d'associations de personnes ou d'entreprises n'ont pas à fournir de liste.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que ni son nom ni celui d'aucun membre de la coentreprise, s'il y a lieu, ne figure sur la Liste d'admissibilité limitée à soumissionner (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) au Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi, disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail.

Le Canada pourra déclarer une soumission irrecevable si le nom du soumissionnaire ou celui d'un membre de la coentreprise, s'il y a lieu, figure sur cette liste au moment de l'adjudication du contrat.

PARTIE 6 □ CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Le contrat visé par la présente demande de soumissions ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir la fourniture, la livraison et le déchargement d'un (1) tracteur à quatre roues motrices neuf, conformément à l'exigence à l'annexe A.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions auxquelles il est fait mention dans la demande de soumissions au moyen d'un numéro, une date et un titre se trouvent dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://buyandsell.gc.ca/policy-and-guidelines/standard-acquisition-clauses-and-conditions-manual>) produit par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

Les Conditions générales – biens (complexité moyenne) 2010A (2015-09-03) s'appliquent au contrat et en fait partie intégrante.

6.4 Durée du marché

6.4.1 Livraison

6.4.1.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le **31 Mars, 2016**.

6.4.1.2 Instructions relatives à l'expédition (franco à bord destination)

Les biens doivent être expédiés et livrés au point de destination indiqué dans le contrat.

FAB destination

Agriculture and Agri-Food Canada
Pacific Agri-Food Research Centre
4200 Highway 97
Summerland, BC V0H 1Z0

Les frais de livraison, les droits de douane et les taxes applicables doivent être inclus, mais les taxes de vente sont en sus.

6.4.2 Livraison et déchargement

Clause D0018C du Guide des CCUA (2007-11-30) – Livraison et déchargement

6.5 Fondés de pouvoir

6.5.1 Autorité contractante

Voici les renseignements concernant l'autorité contractante du contrat :

Elizabeth Perez

A/Spécialiste en approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements (DGA)
Adresse: 800, rue Burrard, salle 219
Vancouver (C.-B.) V6Z 0B9

Téléphone : 604-775-7690 Télécopieur: 604-775-7526
Adresse électronique : Elizabeth.Perez@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat et toute modification doit être autorisée, par écrit, par celle-ci. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ni des travaux qui n'y sont pas prévus à la suite de demandes verbales ou écrites formulées par une autre personne que l'autorité contractante.

6.5.2 Responsable technique

Voici les renseignements concernant le responsable technique du contrat :

Nom : _____
Titre : _____
Ministère ou organisme : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____-____-____ Télécopieur : ____-____-____
Adresse électronique : _____

Le responsable technique susmentionné représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. Il est possible de discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut autoriser des changements à la portée des travaux. Ces derniers ne peuvent être effectués qu'au moyen d'une modification au contrat apportée par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom : _____
Titre : _____
Ministère ou organisme : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____-____-____ Télécopieur : ____-____-____
Adresse électronique : _____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de respecter de façon satisfaisante toutes ses obligations dans le cadre du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme, comme il est indiqué dans l'annexe B, d'un montant de _____ \$ (insérer le montant au moment de l'adjudication du contrat). Les droits de douane sont compris, mais les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour les changements, modifications ou interprétations des travaux, sauf si ces changements, modifications ou interprétations ont été au préalable approuvés, par écrit, par l'autorité contractante avant d'avoir été intégrés aux travaux.

6.6.2 Limite de prix

Clause C6000C du Guide des CCUA (2011-05-16), Limite de prix

6.6.3 Méthode de paiement

Clause du Guide des CCUA H1000C (2008-05-12), Paiement unique

6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux qui y figurent soient terminés.

2. Les factures doivent être distribuées comme suit :

- a. l'original et une (1) copie doivent être envoyés à l'adresse qui figure à la page 1 du contrat pour attestation et paiement;
- b. une (1) copie doit être envoyée à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Fondés de pouvoir » du contrat.

6.8 Attestations

6.8.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission et la communication volontaire de renseignements supplémentaires constituent des modalités du contrat. Les attestations pourront faire l'objet d'une vérification par le gouvernement du Canada pendant toute la durée du contrat. Si l'entrepreneur ne se conforme pas aux attestations et qu'il ne fournit pas la documentation supplémentaire ou si l'on constate que des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission comportent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le gouvernement du Canada se réserve le droit de résilier le contrat pour manquement, conformément aux dispositions du contrat en la matière.

6.9 Lois en vigueur

Le contrat est interprété et régi selon les lois en vigueur en _____ et les relations entre les parties sont également déterminées par ces lois. (insérer le nom de la province ou du territoire qui est cité dans la soumission du soumissionnaire, s'il y a lieu)

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- (a) les articles de la convention;
- (b) les Conditions générales – biens (complexité moyenne) 2010A (2015-09-03);
- (c) l'annexe A, Besoin;
- (d) l'annexe B, Base de paiement;
- (e) l'offre de l'entrepreneur datée du _____ (insérer la date de l'offre) (si l'offre a fait l'objet d'une modification ou d'une précision, insérer la date d'adjudication du contrat : « dans sa version clarifiée le _____ » ou « dans sa version modifiée le _____ » et insérer la date des précisions ou des modifications, s'il y a lieu).

6.11 Clauses du Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat

Clause B1501C (2006-06-16) du Guide des CCUA, Appareillage électrique

Clause B7500C (2006-06-16) du Guide des CCUA, Marchandises excédentaires

Clause A9049C (2011-05-16) du Guide des CCUA, Sécurité des véhicules

6.12 Garantie – entrepreneur responsable de tous les coûts

La section 09, Garantie, des Conditions générales 2010A, est modifiée par la suppression du paragraphe 2 au complet, qui sera remplacé par le paragraphe suivant :

L'entrepreneur doit payer les frais associés au transport de l'équipement, en tout ou en partie, vers ses locaux à des fins de remplacement, réparation ou révision. L'entrepreneur doit également payer les frais de transport associés au renvoi de l'équipement, en tout ou en partie, qui a été remplacé ou révisé au lieu de livraison précisé dans le contrat ou à un autre endroit désigné par le Canada. Cependant, si le Canada est d'avis qu'un tel déplacement n'est pas pratique, l'entrepreneur doit procéder aux réparations ou aux rectifications nécessaires là où l'équipement se trouve. Dans ce cas, l'entrepreneur doit assumer tous les coûts (y compris les frais de déplacement et de subsistance) qui en découlent. Le Canada ne remboursera aucun de ces coûts.

Toutes les autres dispositions de la garantie demeurent en vigueur.

ANNEXE A

BESOIN

Exigence obligatoire

1. PORTÉE

1.1 Fournir et livrer au Centre de recherches agroalimentaires du Pacifique (CRAP) d'Agriculture et Agroalimentaire (AAC) situé à Summerland en Colombie-Britannique, un (1) tracteur à quatre roues motrices neuf.

Le tracteur doit être en mesure d'être exploité dans des parcelles expérimentales étroites comme des vergers et des vignobles.

1. EXIGENCES GÉNÉRALES

2.1 Exigences standards – Le tracteur fourni doit être du modèle commercial standard le plus récent du fabricant, doit démontrer son acceptation par l'industrie en ayant été fabriqué et vendu dans une quantité appréciable dans le commerce et doit avoir fait ses preuves en service dans l'application spécifiée pendant au moins un (1) an (2014-2015). Dans le cas d'un modèle mis sur le marché récemment, le fabricant doit fournir des données d'essai et des données opérationnelles valides suffisantes pour démontrer l'acceptabilité du tracteur.

2.2 Aperçu – Le tracteur fourni aux termes du présent devis doit être muni de quatre (4) roues motrices et être équipé d'une transmission hydrostatique et/ou d'une transmission à changement de vitesses sous charge standard de 16 x 16. Le tracteur fourni doit également être muni de tous les accessoires normalement fournis et installés sur ce type de véhicule, et ce, qu'ils soient spécifiés ou non aux présentes.

2.3 Conditions d'exploitation – Le tracteur fourni doit pouvoir fonctionner sans défaillance des composants lorsqu'il est utilisé sans interruption aux chevaux-vapeur maximum spécifiés.

2.4 Définitions des spécifications – Les définitions des exigences énoncées dans SAE J1150 s'appliqueront.

3.0 RÉGLEMENTS ET NORMES

3.1 Généralités – Lorsqu'il est fait mention d'une norme ou d'une spécification dans le présent document, il est toujours question de la version la plus récente de ladite norme ou spécification.

3.2 Society of Automotive Engineers (SAE) – Lorsqu'il est fait mention d'une norme SAE dans le présent document, il est toujours question de la version la plus récente de ladite norme.

4.0 INSTRUCTIONS DE LIVRAISON

4.1 Préparation avant livraison – La préparation de la livraison doit être effectuée par le concessionnaire du fabricant qui se trouve le plus près du lieu d'exploitation du

Exigence obligatoire

tracteur. L'appareil doit être lubrifié et entretenu à l'aide de tous les produits connexes appropriés pour les conditions météorologiques de la région où le tracteur sera utilisé.

4.2 Au moment d'être livré à sa destination finale, le tracteur doit avoir au plus 20 heures d'utilisation au compteur, à moins que AAC-CRAP ait préalablement approuvé une utilisation supérieure à cette valeur.

4.3 **Documents** – Tous les documents nécessaires (certificat d'origine, bordereau de pesée, etc.) requis pour l'obtention du permis d'utilisation du tracteur sur la voie publique, par l'autorité provinciale compétente, doivent être fournis au destinataire à la livraison de l'appareil.

4.4 **Inspection** – L'entrepreneur est responsable de faire en sorte que le tracteur soit entièrement testé et inspecté avant la livraison. AAC-CRAP a le droit d'inspecter le tracteur à n'importe quelle étape de la production et de faire corriger sur demande toutes les non-conformités. Une inspection finale doit être effectuée par le destinataire au moment de la livraison.

5.0 GARANTIE ET MANUELS

5.1 **Manuels** – L'entrepreneur doit fournir, à la livraison du tracteur, un (1) exemplaire anglais du manuel de l'utilisateur, du manuel d'entretien et du catalogue des pièces de rechange du tracteur.

5.2 **Période de garantie** – Le tracteur doit être accompagné d'une garantie de service sur place couvrant tous les composants et toute la main-d'œuvre nécessaire à la réparation, et ce, pendant un minimum de 24 mois ou 2000 heures à compter de la date de mise en service du véhicule.

5.3 **Réclamations au titre de la garantie** – L'entrepreneur doit être en mesure de se rendre sur place et de commencer les réparations au titre de la garantie dans les 48 heures suivant une réclamation en ce sens.

Si les réparations demandées au titre de la garantie n'ont pas débuté dans les 48 heures, AAC-CRAP se réserve le droit de confier les réparations en question à un technicien local accrédité par le fabricant et de facturer les coûts de réparation à l'entrepreneur.

5.4 **Dépôt de réparation** – Établissement responsable d'exécuter les réparations au titre de la garantie.

DÉPÔT DE RÉPARATION

ADRESSE : _____

NOM DE LA PERSONNE-RESSOURCE : _____

Téléphone : _____

6.0 CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES OBLIGATOIRES DU TRACTEUR

Exigence obligatoire
6.1 Caractéristiques générales
Le tracteur doit comporter une cabine fermée munie d'un cadre ROPS (<i>Rollover Protective Structure</i>) pliable.
Le tracteur doit pouvoir fonctionner à une vitesse d'au moins 16 km/h (10 mi/h) au rapport le plus élevé.
Largeur hors-tout : 42 po (min.)/66 pouces (max.)
Hauteur jusqu'au-dessus du cadre de protection (ROPS): 76 po (min.)/95 po (max.)
Longueur hors-tout réelle : 86 po (min.)/132 po (max.)
Poids opérationnel du tracteur : 2000 lb (min.)/8000 lb (max.)
6.2 Moteur
Le moteur doit être de type diesel refroidi à l'eau à au moins trois (3) ou quatre (4) cylindres.
La puissance nette du moteur doit être d'au moins 45-60 HP.
Le filtre à huile doit être de type à plein débit, contenant un élément filtrant remplaçable.
Un indicateur de pression et de température de l'huile doit être fourni, ainsi qu'un horomètre.
Le tracteur doit comporter un filtre à carburant/séparateur d'eau à filtration totale et à élément remplaçable.
Une protection (liquide de refroidissement) jusqu'à -40 °C doit être fournie.
Le filtre à air doit être de type à sec avec un élément remplaçable.
6.3 Boîte de vitesses
La boîte de vitesses doit être de type à entraînement hydrostatique à quatre roues et/ou d'une transmission à changement de vitesses sous charge standard de 16 x 16 avec pédale de blocage du différentiel et une plage de vitesse à variation continue d'au moins 0 à 16 km/h (0 à 10 mi/h).
6.4 FREINS
Le tracteur doit comporter des freins sur les deux (2) roues motrices, ainsi qu'un frein de stationnement.
6.5 ROUES ET PNEUS
Les pneus avant et arrière doivent être de type R-1. Les pneus arrière doivent être remplis de liquide.
Les pneus des roues motrices doivent être des pneus agricoles de type R-1. Pneus arrière remplis de calcium liquide.
Les pneus des roues directrices doivent être des pneus agricoles de type R-1.
6.6 ÉCHAPPEMENT
Le système d'échappement doit être muni d'un coude ou d'un tuyau d'échappement installé sur le côté.
Le système d'échappement doit comprendre un silencieux.
6.7 CIRCUIT ÉLECTRIQUE
Une batterie sans entretien à grande capacité d'au moins 400 A au démarrage à froid (CCA) doit être fournie.
Le circuit électrique doit offrir une tension de 12 V et être muni d'un circuit permettant l'utilisation de deux (2) radios VHF.
L'alternateur doit avoir une puissance minimale de 20 ampères.

Exigence obligatoire
6.8 DISPOSITIFS ET ÉCRANS DE PROTECTION
Des garde-boue doivent être installés à l'arrière des roues arrière, au besoin.
Un dispositif de protection de calandre robuste capable d'empêcher un encrassement causé par du gazon et facile à nettoyer doit être fourni, ainsi qu'un capot de moteur muni de panneaux latéraux faciles à retirer, le cas échéant.
Des dispositifs et des écrans de protection efficaces et durables doivent être installés aux endroits nécessaires pour assurer une sécurité maximale lors de l'entretien et de l'utilisation du tracteur et de ses accessoires.
Un cadre ROPS doit être fourni.
6.9 CIRCUIT HYDRAULIQUE
Le système hydraulique doit avoir une capacité d'huile adéquate, un système de filtration (avec filtres remplaçables), des dispositifs de contrôle de la pression et des dispositifs de relâchement ainsi que n'importe quel autre équipement nécessaire pour assurer l'utilisation sécuritaire et satisfaisante du tracteur et de ses accessoires. Deux commandes hydrauliques arrière.
Les conduites hydrauliques pour les accessoires doivent être faciles à raccorder au circuit au moyen de raccords à dégagement rapide. Le système doit comporter des diviseurs de débit, des régulateurs de débit et autres dispositifs nécessaires pour assurer le fonctionnement satisfaisant des accessoires précisés.
La ou les pompes à huile hydrauliques doivent être entraînées par le moteur par le biais d'une ou plusieurs transmissions mécaniques directes. Leur capacité hydraulique doit être d'au moins 5 gal/min à 2 000 lb/po ² .
L'huile hydraulique doit être de type Dexron III ou l'équivalent, avec un point d'écoulement minimal de 40 °C.
6.10 PHARES
Le tracteur doit être muni de phares montés sur l'avant, d'un feu de signalisation jaune et de feux de détresse.
6.11 RÉSERVOIR DE CARBURANT
Le tracteur doit être muni d'un réservoir de carburant d'au moins 40 L.
6.12 PEINTURE
Le tracteur doit être peinturé avec une peinture époxy Dupont Imron ou l'équivalent, d'une couleur couramment utilisée en usine, comme l'orange industriel standard.
AFFICHAGE DES INSTRUCTIONS
Il importe d'inscrire ou de poser des instructions, des diagrammes et des plaques d'avertissement ISO ou en anglais de façon permanente aux endroits requis afin d'assurer une utilisation et un entretien efficaces et une sûreté maximale.
7.0 Équipement supplémentaire
L'équipement suivant doit accompagner la configuration de base, et pouvoir être changé rapidement :
Quatre (4) masses d'alourdissement de 25 kg chacune
Système d'attelage trois points, y compris bras supérieur
Barre d'attelage oscillante amovible
Chargeuse frontale à raccordement facile et rapide
Benne chargeuse avant
Fourchettes pour benne avant

ANNEXE B

Base de paiement

Tous les prix sont fermes en dollars canadiens et comprennent les frais de livraison, de mise en place, de main-d'œuvre et d'installation à Agriculture and Agri-Food Canada (AAFC) – Pacific Agriculture Research Center (PARC), Summerland, en Colombie-Britannique. FAB destination, TPS ou TVH en sus, droits de douane canadienne et taxes d'accise inclus.

Tableau B.1

Poin t	Description	Qu ant ité	Prix unitaire ferme	Total calculé
1.1	Neuf tracteur à quatre roues motrices Marque et modèle _____	1	\$ _____	\$ _____
1.2	Livraison et déchargement – Summerland (C.-B.)	Lot	\$ _____	\$ _____
	Total			\$ _____

FORMULAIRE A – Formulaire de présentation des soumissions

FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	
Dénomination sociale complète du soumissionnaire	
Représentant autorisé du soumissionnaire aux fins d'évaluation (p. ex. pour des précisions)	Nom
	Titre
	Adresse
	Téléphone
	Télécopieur
	Courriel
Numéro d'entreprises – approvisionnement (NEA) du soumissionnaire [voir les Instructions uniformisées de 2003]	
Autorité compétente : Province du Canada choisie par le soumissionnaire qui aura les compétences pour l'application de tout contrat subséquent (si différente de celle précisée dans la demande).	
Les soumissionnaires qui sont incorporés, incluant ceux qui soumissionnent à titre de coentreprise, doivent fournir la liste de tous les administrateurs actuels du soumissionnaire . Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre d'entreprise individuelle, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent indiquer le nom des propriétaires. Les soumissionnaires soumissionnant à titre de sociétés, sociétés de personnes ou entreprises n'ont pas à fournir de liste de noms.	
<p>En apposant ma signature ci-dessous, j'atteste, au nom du soumissionnaire, avoir lu la demande de soumissions au complet, y compris les documents qui y sont intégrés par renvoi, et que :</p> <ol style="list-style-type: none"> le soumissionnaire considère qu'il a les compétences et que ses produits sont en mesure de satisfaire aux exigences obligatoires décrites dans la demande de soumissions; cette soumission est valide pour la période indiquée dans la demande de soumissions; tous les renseignements fournis dans cette soumission sont complets et exacts; si un contrat est attribué au soumissionnaire, ce dernier acceptera toutes les modalités déterminées dans les clauses du contrat subséquent comprises dans la demande de soumissions. 	
Signature du représentant autorisé du soumissionnaire	

FORMULAIRE B : Formulaire de justification à l'appui de la conformité technique

1. Les soumissionnaires doivent indiquer s'ils se conforment ou non à chacune des spécifications obligatoires identifiées dans le formulaire ci-dessous.
2. Les soumissionnaires doivent fournir les renseignements et les documents techniques exigés dans la colonne de droite du formulaire ci-dessous.
3. Les approximations fournies par les soumissionnaires seront interprétées comme des données RÉELLES.

Exigences techniques obligatoires	En conformité?		Renseignement fourni dans la proposition technique
	Oui	Non	
MARQUE ET MODÈLE DU TRACTEUR PROPOSÉ _____			
1. PORTÉE			
1.1 Fournir et livrer au Centre de recherches agroalimentaires du Pacifique (CRAP) d'Agriculture et Agroalimentaire (AAC) situé à Summerland en Colombie-Britannique, un (1) tracteur à quatre roues motrices neuf.			
Le tracteur doit être en mesure d'être exploité dans des parcelles expérimentales étroites comme des vergers et des vignobles.			
2. EXIGENCES GÉNÉRALES			
2.1 Exigences standard – Le tracteur fourni doit être du modèle commercial standard le plus récent du fabricant, doit démontrer son acceptation par l'industrie en ayant été fabriqué et vendu dans une quantité appréciable dans le commerce et doit avoir fait ses preuves en service dans l'application spécifiée pendant au moins un an (2014-2015). Dans le cas d'un modèle mis sur le marché récemment, le fabricant doit fournir des			

Exigences techniques obligatoires	En conformité?		Renseignement fourni dans la proposition technique
	Oui	Non	
données d'essai et des données opérationnelles valides suffisantes pour démontrer l'acceptabilité du chariot élévateur à fourche.			
2.2 Aperçu – Le tracteur fourni aux termes du présent devis doit être muni de quatre (4) roues motrices et être équipé d'une transmission hydrostatique et/ou d'une transmission à changement de vitesses sous charge standard de 16 x 16. Le tracteur fourni doit également être muni de tous les accessoires normalement fournis et installés sur ce type de véhicule, et ce, qu'ils soient spécifiés ou non aux présentes.			
2.3 <u>Conditions d'exploitation</u> – Le tracteur fourni doit pouvoir fonctionner sans défaillance des composants lorsqu'il est utilisé sans interruption aux chevaux-vapeur maximum spécifiés.			Votre soumission doit être accompagnée de publications qui indiquent la capacité réelle de l'équipement offert.
2.4 <u>Définitions des exigences</u> – Les définitions des exigences énoncées dans SAE J1150 s'appliqueront.			
3.0 RÈGLEMENTS ET NORMES			
3.1 <u>Généralités</u> – Lorsqu'il est fait mention d'une norme ou d'une spécification dans le présent document, il est toujours question de la version la plus récente de ladite norme ou spécification.			
3.2 <u>Society of Automotive Engineers (SAE)</u> – Lorsqu'il est fait mention d'une norme SAE dans le présent document, il est toujours question de la version la plus récente de ladite norme.			
4. INSTRUCTIONS DE LIVRAISON			
4.1 <u>Préparation avant livraison</u> – La préparation de la livraison doit être effectuée par le concessionnaire du fabricant qui se trouve le plus près du lieu d'exploitation du tracteur.			Le soumissionnaire doit indiquer ci-dessous le nom et l'adresse du concessionnaire local qui effectuera l'inspection et la préparation préalables à la livraison.

Exigences techniques obligatoires	Renseignement fourni dans la proposition technique	
	En conformité?	
	Oui	Non
L'appareil doit être lubrifié et entretenu à l'aide de tous les produits connexes appropriés pour les conditions météorologiques de la région où le tracteur sera utilisé.		
4.2 <u>Distance</u> – Au moment d'être livré à sa destination finale, le tracteur doit avoir au plus 20 heures d'utilisation au compteur, à moins que AAFC-PARC ait préalablement approuvé une utilisation supérieure à cette valeur.	___	___
4.3 <u>Documents</u> – Tous les documents nécessaires (certificat d'origine, bordereau de pesée, etc.) requis pour l'obtention du permis d'utilisation du tracteur sur la voie publique, par l'autorité provinciale compétente, doivent être fournis au destinataire à la livraison de l'appareil.	___	___
24.4 <u>Inspection</u> – L'entrepreneur est responsable de faire en sorte que le tracteur soit entièrement testé et inspecté avant la livraison. AAFC-PARC a le droit d'inspecter le tracteur à n'importe quelle étape de la production et de faire corriger sur demande toutes les non-conformités. Une inspection finale doit être effectuée par le destinataire au moment de la livraison.	___	___
5.0 GARANTIE ET MANUELS		
5.1 <u>Manuels</u> – L'entrepreneur doit fournir, à la livraison du tracteur, un exemplaire anglais du manuel de l'utilisateur, du manuel d'entretien et du catalogue des pièces de rechange du véhicule.	___	___
5.2 <u>Période de garantie</u> – Le tracteur doit être accompagné d'une garantie de service sur place couvrant tous les composants et toute la main-d'œuvre nécessaire à la réparation, et ce, pendant un minimum de 24 mois or 2000 hours à compter de la date de mise en service du véhicule.	___	PÉRIODE DE GARANTIE OFFERTE :

Exigences techniques obligatoires	En conformité?		Renseignement fourni dans la proposition technique
	Oui	Non	
<p>5.3 <u>Reclamations au titre de la garantie</u> – L'entrepreneur doit être en mesure de se rendre sur place et de commencer les réparations au titre de la garantie dans les 48 heures suivant une réclamation en ce sens.</p> <p>Si les réparations demandées au titre de la garantie n'ont pas débuté dans les 48 heures, AAFC-PARC se réserve le droit de confier les réparations en question à un technicien local accrédité par le fabricant et de facturer les coûts de réparation à l'entrepreneur.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>5.4 <u>Dépôt de réparation</u> – Établissement responsable d'exécuter les réparations au titre de la garantie.</p> <p>DÉPÔT DE RÉPARATION : _____</p> <p>ADRESSE : _____</p> <p>_____</p> <p>NOM DE LA PERSONNE-RESSOURCE : _____</p> <p>Téléphone : _____</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le soumissionnaire doit donner le nom et le numéro de téléphone de la personne à joindre pour demander des réparations au titre de la garantie.</p> <p>DÉPÔT DE RÉPARATION _____</p> <p>ADRESSE : _____</p> <p>_____</p> <p>NOM DE LA PERSONNE-RESSOURCE : _____</p> <p>Téléphone : _____</p>
<p>6. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES OBLIGATOIRES DU TRACTEUR</p>			<p>Les soumissionnaires doivent fournir des documents techniques qui prouvent que le produit offert est conforme à toutes les spécifications obligatoires énoncées à la section 6.</p>

Exigences techniques obligatoires	En conformité?		Renseignement fourni dans la proposition technique
	Oui	Non	
6.1 Caractéristiques générales			
Le tracteur doit comporter une cabine fermée munie d'un cadre ROPS (<i>Rollover Protective Structure</i>) pliable.	—		HAUTEUR RÉELLE _____
Le tracteur doit pouvoir fonctionner à une vitesse d'au moins 16 km/h (10 mi/h) au rapport le plus élevé.			TAILLE RÉELLE
Largeur hors-tout : 42 po (min.)/66 pouces (max.)			
Hauteur jusqu'au-dessus du cadre de protection (ROPS) : 76 po (min.)/95 po (max.)			
Longueur hors-tout réelle : 86 po (min.)/132 po (max.)	—		
Poids opérationnel du tracteur : 2000 lb (min.)/8000 lb (max.)	—		
6.2 Moteur			
Le moteur doit être de type diesel refroidi à l'eau à au moins trois (3) ou quatre (4) cylindres.			
La puissance nette du moteur doit être d'au moins 45-60 HP.			
Le filtre à huile doit être de type à plein débit, contenant un élément filtrant remplaçable.			
Un indicateur de pression et de température de l'huile doit être fourni, ainsi qu'un horomètre.			
Le tracteur doit comporter un filtre à carburant/séparateur d'eau à filtration totale et à élément remplaçable.			
Une protection (liquide de refroidissement) jusqu'à -40 °C doit être fournie.			
Le filtre à air doit être de type à sec avec un élément remplaçable.			
6.3 Boîte de vitesses			
La boîte de vitesses doit être de type à entraînement hydrostatique à quatre roues et/ou d'une transmission à changement de vitesses sous charge standard de 16 x 16 avec pédale de blocage du différentiel et une plage de			

Exigences techniques obligatoires	En conformité?		Renseignement fourni dans la proposition technique
	Oui	Non	
vitesse à variation continue d'au moins 0 à 16 km/h (0 à 10 mi/h).			
6.4 FREINS Le tracteur doit comporter des freins sur les deux roues motrices ainsi qu'un frein de stationnement.			
6.5 ROUES ET PNEUS Les pneus avant et arrière doivent être de type R-1. Les pneus arrière doivent être remplis de liquide. Les pneus des roues motrices doivent être des pneus agricoles de type R-1. Pneus arrière remplis de calcium liquide. Les pneus des roues directrices doivent être des pneus agricoles de type R-1.			
6.6 ÉCHAPPEMENT Le système d'échappement doit être muni d'un coude ou d'un tuyau d'échappement installé sur le côté. Le système d'échappement doit comprendre un silencieux.			
6.7 CIRCUIT ÉLECTRIQUE Une batterie sans entretien à grande capacité d'au moins 400 A au démarrage à froid (CCA) doit être fournie. Le circuit électrique doit offrir une tension de 12 V et être muni d'un circuit permettant l'utilisation de deux (2) radios VHF. L'alternateur doit avoir une puissance minimale de 20 ampères.			
6.8 DISPOSITIFS ET ÉCRANS DE PROTECTION Des garde-boue doivent être installés à l'arrière des roues arrière, au besoin. Un dispositif de protection de calandre robuste capable d'empêcher un encrassement causé par du gazon et facile à nettoyer doit être fourni, ainsi qu'un capot de moteur muni de panneaux latéraux faciles à retirer, le cas échéant.			

Exigences techniques obligatoires	En conformité?		Renseignement fourni dans la proposition technique
	Oui	Non	
Des dispositifs et des écrans de protection efficaces et durables doivent être installés aux endroits nécessaires pour assurer une sécurité maximale lors de l'entretien et de l'utilisation du tracteur et de ses accessoires.			
Un cadre ROPS doit être fourni.			
6.9 CIRCUIT HYDRAULIQUE Le système hydraulique doit avoir une capacité d'huile adéquate, un système de filtration (avec filtres remplaçables), des dispositifs de contrôle de la pression et des dispositifs de relâchement ainsi que n'importe quel autre équipement nécessaire pour assurer l'utilisation sécuritaire et satisfaisante du tracteur et de ses accessoires.			
Les conduites hydrauliques pour les accessoires doivent être faciles à raccorder au circuit au moyen de raccords à dégagement rapide. Le système doit comporter des diviseurs de débit, des régulateurs de débit et autres dispositifs nécessaires pour assurer le fonctionnement satisfaisant des accessoires.			
La ou les pompes à huile hydrauliques doivent être entraînées par le moteur par le biais d'une ou plusieurs transmissions mécaniques directes. Leur capacité hydraulique doit être d'au moins 5 gal/min à 2000 lb/po2.			
L'huile hydraulique doit être de type Dexron III ou l'équivalent, avec un point d'écoulement minimal de 40 °C.			
6.10 PHARES			
Le tracteur doit être muni de phares montés sur l'avant, d'un feu de signalisation jaune et de feux de détresse.			
6.11 RÉSERVOIR DE CARBURANT			
Le tracteur doit être muni d'un réservoir de carburant d'au moins 40 L.			
6.12 PEINTURE			

Exigences techniques obligatoires	En conformité?		Renseignement fourni dans la proposition technique
	Oui	Non	
Le tracteur doit être peinturé avec une peinture époxy Dupont Imron ou l'équivalent, d'une couleur couramment utilisée en usine, comme l'orange industriel standard. AFFICHAGE DES INSTRUCTIONS			
Il importe d'inscrire ou de poser des instructions, des diagrammes et des plaques d'avertissement ISO ou en anglais de façon permanente aux endroits requis, afin d'assurer une utilisation et un entretien efficaces et une sûreté maximale. 7. EQUIPEMENT SUPPLEMENTAIRE			
L'équipement suivant doit accompagner la configuration de base, et pouvoir être changé rapidement :			
Quatre (4) masses d'alourdissement de 25 kg chacune	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Système d'attelage trois points, y compris bras supérieur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Barre d'attelage oscillante amovible	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Chargeuse frontale à raccordement facile et rapide	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Benne chargeuse avant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Fourchettes pour benne avant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Solicitation No. – N° de l'invitation
01550-160615/A
Client Ref. No. – N° de réf. du client
01550-160615

Amd. No. – N° de la modif.
File No. – N° du dossier
VAN-5-38320

Buyer ID – Id de l'acheteur
VAN584
CCC No./N° CCC – FMS No./N° VME

NOTE TO BIDDERS: Please use ONE of the two mailing labels below and affix it securely to the outside of the envelope or package containing your bid submitted by mail or courier. Always ensure your company name, return address, open bidding solicitation number and closing date appear legibly on the outside of your bid submission.

AVIS AUX FOURNISSEURS : Pour le retour par la poste ou par messenger, veuillez utiliser UNE des étiquettes d'envoi ci-dessous et apposez-la à l'extérieur de votre enveloppe ou du colis contenant votre offre. Assurez-vous que le nom de votre compagnie, l'adresse de l'expéditeur, le numéro de l'invitation ouverte à soumissionner et la date de clôture soient lisibles à l'extérieur de votre offre.

Bid Receiving
Public Works & Government Services Canada
219 - 800 BARRARD STREET
VANCOUVER BC V6Z 0B9

Solicitation No. : 01550-160615/A

Solicitation Closes at : 2:00 PM PST
On February 16, 2016

Réception des soumissions
Travaux publics et services gouvernementaux Canada
800, rue Burrard, salle 219
Vancouver (C.-B) V6Z 0B9

N° de l'invitation : 01550-160615/A

La réception des soumissions prend fin le : 16 Février, 2016
à : 2 :00 (PST)
